

# APPEL À CANDIDATURE

## VILLE DE GIVORS



### ACCOMPAGNEMENT À L'EXPLOITATION D'UNE FERME HABITANTE

PROJET « QUARTIERS FERTILES » DES VERNES



# SOMMAIRE

<b>1. Contexte</b>	<b>3</b>
1.1. Le quartier des Vernes	3
1.2. Les volontés politiques	3
1.3. Diagnostic alimentaire du quartier des Vernes	4
1.4. Un projet de ferme « pour et par » les habitants	6
<b>2. Les attendus de l'appel à candidature</b>	<b>7</b>
2.1. Les fonctions dédiées au porteur de projet	7
2.1.1. Objectifs généraux	7
2.1.2. Animation de l'activité mise en œuvre sur la parcelle	7
2.1.3. Vie locale et animation autour du bien vivre alimentaire	7
2.1.4. Terrains et locaux	8
2.2. Contractualisation avec le porteur de projet	8
2.3. Planning prévisionnel	8
2.4. Informations complémentaires	9
<b>3. Caractéristiques du site</b>	<b>9</b>
3.1. Terrain envisagé pour la ferme urbaine	9
3.1.1. Les aménagements et esquisse du site	10
<b>4. Profil des candidats recherches et critères de sélection</b>	<b>12</b>
4.1. Savoir-faire et Compétences :	12
4.2. Critères projet :	12
<b>5. Modalités de réponse</b>	<b>12</b>
5.1. Constitution du dossier de candidature	12
5.2. Visite des lieux	13
Questions et dates limites	14
5.3.	14
5.4. Contact	14
<b>6. ANNEXE</b>	<b>I</b>
ANNEXE 1. Plan prévisionnel d'aménagement du site.	I
ANNEXE 2 - Proposition de scénario d'organisation du projet de Ferme urbaine	II

# I. CONTEXTE

## 1.1. Le quartier des Vernes

La ville de Givors, au carrefour des vallées du Gier et du Rhône compose la pointe sud de la Métropole du Grand Lyon. Chargée d'une histoire ouvrière mais aussi agricole, la ville propose un cadre péri-urbain qualitatif entre les coteaux du lyonnais et le PNR du Pilat (porte d'entrée), ainsi que des équipements urbains de qualité (piscine, médiathèque, théâtre, cinéma) et tous les commerces d'une ville moyenne. Le quartier des Vernes est l'un des trois quartiers prioritaires de la ville de Givors. Situé le long des coteaux du lyonnais, il surplombe la vallée du Rhône, avec une très grande qualité paysagère. Tournée vers les deux vallées (du Rhône et du Gier) très urbanisée, la ville présente 22% de terres agricoles et une grande offre de couvert forestier.

Le quartier des Vernes est composé d'immeubles de type grands ensembles des années 1960-1970, et de 10 hectares d'espaces verts dont 1 hectare est dédié à la ferme urbaine. Il compte environ 3200 habitants. C'est un quartier familial avec trois groupes scolaires maternelles et primaires, un collège en frange de quartier et un lycée à proximité.

Le quartier est inscrit dans un projet de renouvellement urbain (NPNRU), conventionné avec l'Etat en 2022. Ce projet comprend la démolition d'une barre de 192 logements, le développement d'une offre d'habitat renouvelée, la réhabilitation de logements, la rénovation des espaces publics de centralité et d'entrée de quartier ainsi que la rénovation d'une tour en logements pour personnes âgées (voir document en Annexe).

C'est dans ce mouvement d'évolution du quartier que la ville a porté sa candidature à l'appel à projet « Quartiers Fertiles » et a été lauréate en 2021.

## 1.2. Les volontés politiques

Le projet « les Vernes, transition vers un quartier fertile », lauréat de l'appel à projet ANRU « Quartiers Fertiles » vise à structurer un axe de développement du projet de rénovation urbaine du QPV des Vernes centré sur de l'agriculture urbaine. Le projet quartier fertile de Givors s'articule autour de quatre principaux volets :

- **La création d'une « ferme urbaine »** ayant une vocation productive et d'animation du quartier, avec une production intégrant des pratiques durables et agroécologiques ;
- **Le déploiement de jardins-partagés** en pied d'immeuble qui assurent des fonctions de lien social et permettent au projet de se déployer au plus près des habitants ;
- **L'aménagement d'un parc cultivé**, lieu fédérateur du quartier, afin de servir de levier pour des actions de sensibilisation à la transition écologique, à l'alimentation durable et des formations à l'agriculture urbaine durable et à l'agroécologie. Le parc cultivé est un projet central du renouvellement urbain du quartier, croisant les enjeux d'amélioration de la qualité de vie, structuration des espaces d'usages et amélioration des mobilités actives.
- **Le développement du bien vivre alimentaire.**

**Le présent appel à candidature s'effectue dans le cadre du volet « ferme urbaine ».** Les objectifs opérationnels sont :

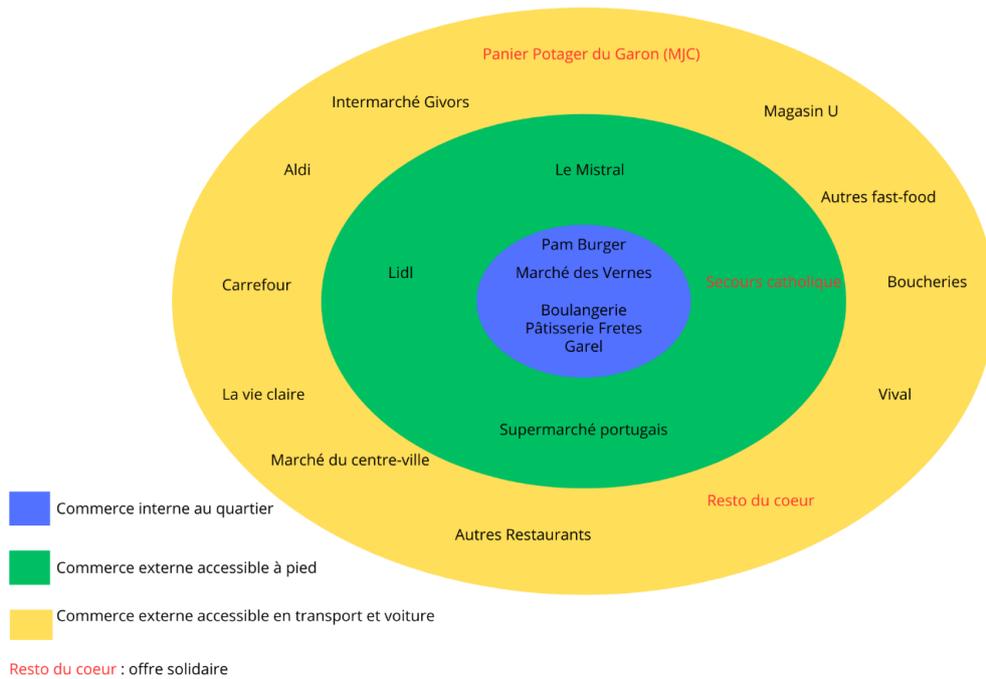
- *Rendre accessible aux habitants des Vernes une production agricole de qualité, à prix abordables et en circuits courts ;*
- *Mettre en place un outil pour l'insertion professionnelle et le développement d'emplois locaux non-délocalisables ;*
- *Proposer de la formation par l'activité ;*
- *Participer à l'amélioration du cadre de vie et de l'image du quartier : requalification et valorisation d'une friche (site de démolition des anciennes tours Duclos) ;*
- *Développer les pratiques du bien vivre alimentaire des habitants ;*
- *Apporter un complément de revenus aux habitants par une activité complémentaire et développer l'autoconsommation de produits alimentaires de qualité.*

### 1.3. Diagnostic alimentaire du quartier des Vernes

La ville a réalisé un diagnostic partenarial et concerté sur la question de l'accessibilité et des pratiques alimentaires des habitants du quartier des Vernes, d'une cartographie des lieux d'achat et d'un temps d'échange autour des notions de l'alimentation.

Voici quelques éléments synthétiques de ce diagnostic :

<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique d'achat de légumes frais</li> <li>• Soutien des élus, techniciens et de la Métropole de Lyon (PAT)</li> <li>• Volonté d'innovation pour et par les habitants</li> <li>• Engagement associatif sur le terrain (Eisenia, MNLE, Commune mesure...)</li> <li>• Constat partagé avec les habitants d'une envie d'avoir une offre alimentaire qualitative</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de connaissances des habitants sur la saisonnalité des produits</li> <li>• Partenaire important sur le quartier manquant (centre social...)</li> <li>• Augmentation des prix des productions de légumes</li> <li>• Diminution du pouvoir d'achat des habitants</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique de renouvellement urbain</li> <li>• Développement de nouveaux partenariats</li> <li>• Lien avec le monde agricole à proximité du quartier</li> <li>• Développement du réseau à l'échelle locale et nationale</li> <li>• Appel à projet portant sur l'alimentation durable par l'Etat et par des fondations</li> <li>• Support de l'Etat et de la Métropole de Lyon pour une démocratie alimentaire dans les QPV</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte d'inflation</li> <li>• Manque d'appropriation du sujet pour une partie des habitants</li> <li>• Inadéquation des modalités de financement publiques, notamment de la temporalité des financements</li> <li>• Méconnaissance des capacités de production</li> <li>• Contraintes climatiques</li> </ul>



### Schéma d'accessibilité des commerces alimentaires à proximité du quartier des Vernes, juillet 2023

Il permet de mettre en évidence un **manque de commerces de proximité de vente de produits alimentaires de première nécessité et de qualité**. Par ailleurs, les habitants ont souligné le manque de qualité et de durabilité (48h avant pourrissement) des produits vendus sur le marché ; exception faite d'un producteur local ayant été informé du projet de ferme urbaine et se révélant très enthousiaste à l'idée du développement du projet. Le marché est cependant le seul espace-temps où il est possible pour les habitants de se ravitailler en produits frais à bas prix et proche de chez eux, sans nécessité de se déplacer en transport.

Le diagnostic sur les pratiques alimentaires a mis en évidence une **forte tendance relative à la cuisine de produits frais par les habitants** des Vernes. Elle s'appuie sur une cuisine familiale et riche de la mixité sociale du quartier.

Les habitants effectuent leurs achats en fruits et légumes en se basant en premier lieu sur le prix. Suite au diagnostic réalisé, il est possible de dire que les habitants sont en mesure de payer un prix maximum de 2 euros le kilo pour l'achat de fruits et légumes frais. Toutefois, les habitants souhaitent pouvoir accéder à des produits de meilleure qualité et sont très intéressés par l'achat et la consommation de produits biologiques.

Les jardins partagés ou familiaux sont peu développés à Givors et très peu sur les Vernes. Actuellement sur le quartier des Vernes, uniquement 200 mètres carrés d'autoproduction potagère sont en cours d'aménagement pour une population de plus de 3000 habitants.

Le diagnostic précité a pu mettre en lumière un **fort potentiel de vente de fruits et légumes de qualité sur le quartier des Vernes**, ainsi qu'un besoin et une attente des habitants, relatifs à la création d'une épicerie en cœur de quartier. Le contexte du quartier des Vernes est donc **une opportunité pour la vente en proximité**, voire associée à d'autres produits de qualité et/ou de première nécessité.

En parallèle, le collectif artistique *la Commune mesure*, développe un projet mémoire sur les recettes familiales des habitants des Vernes qui prendra fin à l'été 2024. Ce projet se concrétise par la réalisation d'un livre de cuisine.

## I.4. Un projet de ferme « pour et par » les habitants

La ville de Givors a identifié en 2021 une parcelle d'environ 1ha, composée d'un terrain en friche et d'un terrain de sport, non entretenu en cœur de quartier. La ville est accompagné par le groupement de bureaux d'études SaluTerre et Sinopia, pour réfléchir au potentiel de ces terrains dans le cadre d'un projet d'agriculture en milieu urbain, **au bénéfice des habitants du quartier**.

Ces bureaux d'études estiment qu'il est possible de dégager, sur des parcelles d'environ 500m<sup>2</sup>, entre 2000€ et 6000€ de chiffre d'affaires par an par parcelle, pour un bon jardinier. Au regard de la topographie du site (pente), il est nécessaire de créer un système de terrasses permettant de créer 8 plusieurs parcelles individuelles, d'environ 500 m<sup>2</sup> chacune.

L'étude de faisabilité montre l'opportunité première de travailler avec les habitants du quartier, en tant qu'acteurs de l'agriculture urbaine et d'un projet de ferme. **Plusieurs compétences en agriculture et de fortes envies de travailler la terre pour produire ont émergé** lors des porte-à-porte et des différents temps de rencontres organisés au sein du quartier avec les habitants.

Les échanges entre la ville et les bureau d'études ont fait ressortir la nécessité de poursuivre la réflexion vers un projet de ferme « pour et par les habitants ».

Suite à cela, la création d'un collectif de micro-fermiers composé d'habitants volontaires est en cours au sein du quartier des Vernes, témoignant de la nécessité / la demande de créer un projet innovant « pour et par les habitants » du quartier.

Afin de répondre aux besoins des habitants en termes d'alimentation de qualité et de proximité, la ville propose au lauréat du présent appel à candidature de porter un projet centré autour de ce collectif, qui serait en charge de l'exploitation de 7 parcelles mises à disposition par la collectivité. L'objectif serait de privilégier la vente dans le quartier des Vernes.

La question du statut des potentiels micro-fermiers a été réfléchi et plusieurs solutions seraient envisageables. Toutefois, compte tenu de la taille des parcelles et du chiffre d'affaire possible, l'obligation principale serait de déclarer les revenus aux impôts, mais il n'y a pas nécessité pour les micro-fermiers de déclarer un statut agricole et une affiliation à la MSA.

Les habitants seront accompagnés durant plusieurs rendez-vous à partir de février 2024 (4 rendez-vous sous forme d'atelier et un chantier participatif et formation du maraichage sur sol vivant) par le bureau d'études SaluTerre, référent sur la faisabilité du projet. Cet accompagnement aura pour objectif de :

- Définir le fonctionnement via la rédaction d'un règlement, de statuts, d'une charte de valeur, de l'attribution des parcelles ;
- La commercialisation des produits ;
- Préciser les modalités d'équilibre financier entre le lauréat de l'appel à candidature et les potentiels micro-fermiers ;
- Co-animer des ateliers formatifs et pratiques / chantiers participatifs autour du jardinage agroécologique.

## 2. LES ATTENDUS DE L'APPEL A CANDIDATURE

### 2.1. Les fonctions dédiées au porteur de projet

#### 2.1.1. Objectifs généraux

Le projet quartier fertile, via le site de la « ferme urbaine » a pour objectifs :

- Le développement du maraichage semi-professionnel au sein du quartier des Vernes (en collaboration avec le collectif de micro-fermiers en cours de constitution évoqué précédemment), le développement et le suivi d'action autour du bien vivre alimentaire.
- La formation et la transmission des savoir-faire agroécologiques en maraichage.
- Améliorer l'accessibilité à une alimentation de qualité des habitants des Vernes.
- Sensibiliser au bien vivre alimentaire.

#### 2.1.2. Animation de l'activité mise en œuvre sur la parcelle

Il est attendu du candidat qu'il anime un projet répondant aux besoins et à une demande des habitants en termes d'alimentation de qualité biologique et de proximité, tant sur le volet gouvernance et gestion des parcelles que sur le volet technique de l'activité.

**A ce titre, la ville propose au lauréat l'animation d'un collectif de micro-fermiers :**

Si le candidat faisait le choix de porter un projet centré autour du collectif de micro-fermiers tel que proposé précédemment par la ville, il serait dès lors chargé d'accompagner ce collectif dans le montage du projet de maraichage sur petite surface, en collectif et dans la durée.

Les attendus seraient de l'ordre de **l'accompagnement et de l'animation à la définition et cohérence des plans de culture**, à l'accompagnement sur la **gestion des espaces communs**, au **développement de pratiques agroécologiques**, à **l'expérimentation de nouvelles cultures et pratiques maraichères**.

8 parcelles seront mises à disposition du lauréat. 7 devront être consacrées au projet d'animation proposé et une aux diverses activités du lauréat (dont la possibilité d'exploiter la parcelle en directe).

#### 2.1.3. Vie locale et animation autour du bien vivre alimentaire

Il est nécessaire que le porteur de projet soit un acteur **intégré au quartier et permette aux habitants de s'approprier le sujet du maraichage urbain, du jardinage et des questions d'alimentation**. Il doit prévoir des temps d'animations ouverts au public afin que les habitants et les acteurs locaux du quartier puissent être impliqués et présents sur ce lieu : animations autour du bien vivre alimentaire, activités de cuisine, de jardinage en lien aussi avec le compostage et lombricompostage, visites apprenantes, etc.

Il sera attendu qu'il s'inscrive dans cette dynamique d'animation du quartier et propose des projets ou animations en lien avec les temps forts du quartier (quartier d'été, journée de l'agriculture urbaine etc...).

Des partenariats avec des acteurs locaux sociaux et/ou associatifs (Centre Social, CCAS, Eisenia, MNLE, la prévention, les établissements scolaires...) devront être proposés dans le cadre de l'intérêt général du projet et de son intégration dans le quartier des Vernes (déjà existants ou envisagés).

Il sera possible, en complément des temps forts, de s'inscrire dans les programmations en lien avec la politique de la ville telle que la programmation sociale, l'Abattement sur la Taxe Foncière sur les

Propriétés Bâties (ATFPB, portée par les bailleurs sociaux, la ville, la Métropole de Lyon et l'Etat) pour porter des actions complémentaires en cœur de quartier.

#### 2.1.4. Terrains et locaux

Les terrains mis à disposition du lauréat représentent l'ensemble des 8 parcelles de production du site. La gestion des différentes parcelles de production sera prise en charge par la structure du futur lauréat de cet appel à candidatures.

Sur l'ensemble des 8 parcelles mises à disposition, une parcelle peut être dédiée au lauréat pour permettre **l'expérimentation maraichère** et être le **support pour des animations** collectives et grand public. Il est envisagé la vente de production de cette parcelle pour la viabilité économique du projet. Une parcelle en hors sol peut aussi être utilisée dans le cadre du projet.

**L'espace public aménagé** (voir chapitre esquisse) peut aussi être un lieu d'animations et d'aménagements légers proposé par le lauréat de l'appel à candidatures.

La ville envisage de réaliser des **locaux**, qui seront mis à disposition du lauréat de l'appel à candidatures et qui peuvent être le support d'activités d'animation et/ou être utilisés comme **lieu de stockage** de matériel et/ou **lieu de vie** pour l'ensemble des acteurs de la ferme urbaine habitantes.

La ville pourra également mettre à disposition environ 100 mètres carrés de serres municipales équipées en arrosage pour la production de semis. Les serres sont situées à 750 mètres du site de la ferme (9 rue de Dobein, Givors).

### 2.2. Contractualisation avec le porteur de projet

Pour permettre l'atterrissage de la structure en cœur de quartier et le déploiement des différentes activités, les engagements de la ville de Givors et du lauréat seront actés dans le cadre de deux conventions : une convention de mise à disposition foncière et une convention partenariale.

La convention de mise à disposition foncière sera rédigée entre la ville et le lauréat pour une première durée de trois ans, avec reconduction possible. Elle portera sur l'ensemble des terrains de la ferme urbaine habitante (les 8 parcelles indiquées préalablement). La convention est sans contrepartie financière, toutefois le projet porté par la structure doit avoir une vocation d'intérêt générale.

Une convention partenariale avec pour objectif l'amélioration de l'accès à une alimentation de qualité des habitants du quartier des Vernes sera réalisée entre le lauréat de l'appel à candidature et la ville de Givors pour notamment définir les engagements de chacun et les contreparties (telle que la mise à disposition de locaux). Les détails seront échangés par la suite entre la ville de Givors et le lauréat.

### 2.3. Planning prévisionnel

Les aménagements du site de la ferme urbaine habitante et ceux de l'espace public vont être lancés sur le premier semestre 2024, avec une finalisation des travaux sur l'automne 2024.

Le bureau d'études Saluterre réalise une première phase d'accompagnement des habitants sur le printemps 2024. Si le lauréat fait le choix de porter un projet centré autour du collectif de micro-fermiers tel que proposé précédemment par la ville, il devra prendre le relais sur cet accompagnement sur la **seconde partie du semestre 2024**.

Des premières animations peuvent être réalisées dès l'année 2024, financées par la ville de Givors autour du bien vivre alimentaire.

Des premières animations autour du bien-vivre alimentaire doivent être réalisées dès l'année 2024 et pourront être financées par la ville de Givors.

## 2.4. Informations complémentaires

La ferme urbaine habitant doit être pensée comme un projet global : entre le volet **production** sur les différentes parcelles, **la vente** auprès des habitants du quartier, le volet **animation du projet hébergé sur les parcelles** et le **volet animation** dans le quartier.

Il est donc attendu une **vision globale** de la part des candidats. Ce projet étant innovant, il **s'inscrit dans une démarche expérimentale avec des habitants du quartier des Vernes**. Il sera accompagné par les partenaires du projet « Quartiers fertiles ».

Le porteur de projet pourra vendre les produits issus de l'exploitation pour son propre compte sur la parcelle qui lui est dédiée.

# 3. CARACTERISTIQUES DU SITE

## 3.1. Terrain envisagé pour la ferme urbaine

Le terrain identifié pour l'implantation du projet de ferme est en cœur de quartier, à proximité des lieux de vie (centre commercial, place du marché) avec une interface qui s'ouvre sur l'extérieur du quartier. Il peut être identifié à l'adresse suivant : 2-4 allée Jacques Duclos, 69700 Givors.

Il est composé de deux emplacements adjacents, présentant un ensemble d'un hectare. Sur l'un d'entre eux est partiellement implanté un terrain sportif en stabilisé, peu utilisé et n'est pas entretenu par les services de la ville. L'autre emplacement, entouré d'espaces verts, était à l'origine occupé par quatre tours de logements (tours Jacques Duclos) qui ont été démolies il y a une vingtaine d'années. Ce terrain est inutilisé et le bailleur n'a proposé aucun projet sur ce site depuis la démolition des tours.

Toutefois, Lyon Métropole Habitat, bailleur de cet espace (délimité en 4 parcelles), le met à disposition de la ville à titre gratuit via un contrat de prêt à usage pour d'une durée de 10 ans. Ce prêt est valable uniquement pour le développement d'un projet de production agricole urbain et pour les constructions nécessaires à sa réalisation. Les terrains complémentaires ciblés sont des parcelles classées dans le domaine privé de la commune de Givors.

La ville a réalisé des analyses de sol agronomique et de pollution et s'est faite accompagner par des spécialistes sur ce sujet (assistance à maîtrise d'ouvrage, bureaux d'analyse, services de la Métropole de Lyon).

La ville va réaliser des aménagements qui prennent en compte les résultats d'analyses et les différentes possibilités offertes par le terrain.



Figure 1 : Emplacement du site de la ferme urbaine

#### Accès au site :

Les parcelles au nord sont faciles d'accès, donnant sur une route et son trottoir ainsi qu'un parking. La parcelle occupée par le terrain de sport (au sud) est moins accessible en raison de la pente. Elle donne toutefois du côté de la rue du Docteur Roux, axe structurant du nord de la commune. Un cheminement mode doux traversant le site du nord au sud sera réalisé.

#### 3.1.1. Les aménagements et esquisse du site

Pour permettre la mise en production maraichère du site dans les meilleures conditions possibles, la ville de Givors va réaliser une série d'aménagements pour viabiliser le site (réseau électrique, accès à l'eau) à des fins de production agricole maraichère.

Un travail de fertilisation des sols sera mené en parallèle des travaux et des premières installations de parcelles. De la terre fertile de proximité sera amenée sur site et si besoin enrichie avec du compost et des engrais verts. Chaque parcelle sera viabilisée en eau et en électricité.

La ville souhaite aussi réaliser la construction d'un bâtiment léger accueillant un espace de type bureau collectif et sanitaire PMR ainsi qu'un hangar multi-activités (stockage, animation, etc.) pour permettre au lauréat d'héberger ses activités et celles des micro-fermiers.

Par ailleurs, le site, à caractère semi-naturel, doit être multifonctionnel pour spontanément contribuer à une amélioration du bien-être, à la lutte contre les îlots de chaleur, au renforcement de la biodiversité, à la consolidation de la souveraineté et à l'autonomie alimentaire du quartier.

A la fonction productive donnée par la ferme urbaine, des fonctions plus classiques d'un parc public y sont ajoutées : déambulation et cheminements, préservation de la biodiversité sauvage et cultivée, détente, esthétique, ouverture sur le quartier. La ferme urbaine est ainsi conçue comme un parc nourricier où 8 îlots de culture de l'ordre de 500 mètres carrés sont délimités par une clôture en ganivelle.

La parcelle complémentaire sur l'extrémité sud du site ne peut pas être utilisée dans le cadre de la production en pleine terre en raison de sa proximité avec des terres enrichies à l'arsenic. Elle peut être utilisée pour de la production hors sol ou une animation sans plantation en pleine terre.



Figure 2 : Esquisse prévisionnelle des aménagements du site de la ferme urbaine



Figure 3 : Cheminement prévisionnel permettant de relier la rue Jacques Duclos à la rue du Docteur Long

Les caractéristiques des aménagements prévus sur le site sont issues d'une concertation avec les services de la commune et avec des habitants du quartier. La dernière réunion de concertation en date a eu lieu le 4 octobre 2023.

Les images en 3D ci-dessus sont une première interprétation. Les éléments d'aménagement peuvent être amenés à évoluer (clôtures, limites de parcelle, cabanon de jardin, mobilier urbain, implantation des arbres). Toutefois la structure générale est celle définie dans le document en Annexe.

**Les aménagements seront réalisés sur l'année 2024, avec un lancement des opérations d'aménagement structurant sur le printemps 2024.**

## 4. PROFIL DES CANDIDATS RECHERCHES ET CRITERES DE SELECTION

L'objectif de l'appel à candidature est donc d'identifier une ou plusieurs structures (groupement possible) qui puissent répondre aux attendus détaillés en partie 2 « les attendus de l'appel à candidature ».

Les candidats doivent présenter un projet qui prenne en compte les différents critères détaillés ci-dessous :

### 4.1. Savoir-faire et Compétences :

Savoir-faire/Appétences	Champ de compétences	Importance
Capacité pédagogique de formation et d'animation	Transmission des techniques de production, pédagogie de projet.	+++
Capacité à produire en site contraint	Agroécologie, agriculture urbaine, permaculture.	++
Capacité d'animation d'un collectif et d'une structure	Management collaboratif, gestion de structure.	+++
Savoir-faire-commercial et économique	Commercialisation des produits sur le territoire ou en circuit court / de proximité.	+
Connaissance des enjeux liés à la précarité alimentaire	Vulnérabilités alimentaires (ménages en situation précaire et à bas revenus, familles monoparentale, etc).	++

### 4.2. Critères projet :

- Qualité du projet : adéquation avec les enjeux énoncés ci-dessous et en particulier la dimension participative et les modalités d'implication et de travail avec les habitants, en particulier des plus vulnérables ;
- Réalisme opérationnel du candidat : viabilité économique, motivations du porteur de projet, capacité à identifier les freins et à proposer des solutions ;
- Intérêt général : le projet doit avoir une visée d'intérêt général prédominante en lien avec les besoins du quartier des Vernes.

## 5. MODALITES DE REPONSE

### 5.1. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra contenir une présentation du projet incluant les éléments suivants :

- Présentation de l'entité porteuse, de ses valeurs, et de son équipe ou présentation de la future structure à créer (la structure devra être créée lors de la signature de convention). **3 pages maximum** ;
- Note méthodologique concernant la compréhension globale du projet, du contexte et des enjeux, des moyens mobilisés pour répondre aux attendus de l'appel à candidature. **8 pages maximum** ;
- Calendrier prévisionnel du projet. **1 page** ;
- Description des modalités économiques proposées et prise en compte des contraintes locales intégrant un budget prévisionnel lié au déplacement du projet et des objectifs du projet. **2 pages** ;
- Présentation de références pour les compétences et savoir-faire attendus (en particulier l'animation de projet) ;
- Présentation de l'expression de l'intérêt du candidat ;
- Optionnel : **5 pages maximum** dont le contenu est laissé à l'appréciation du candidat pour étayer son dossier ;
- Toute annexe permettant à la maîtrise d'ouvrage d'apprécier les compétences et qualités du candidat en lien avec le projet ;
- Si la structure répondant est déjà en activité, fournir des éléments d'appréciation de son modèle économique (Chiffre d'affaires / bilan financier des trois dernières années si disponible et le procès-verbal de la dernière AG de la structure).

Qui peut répondre :

- Toute personne physique ou morale pouvant animer auprès des habitants un projet d'agriculture urbaine en cœur de quartier.

Conditions d'éligibilité :

- Le projet doit être **d'intérêt général** ;
- Le projet doit inclure les habitants du quartier ;
- Le candidat doit présenter un budget prévisionnel qui vise à moyen terme un équilibre financier du projet ;
- Le projet doit respecter les valeurs de production écologique et de la réglementation relative à l'entretien des espaces vert ;
- Le projet doit s'intégrer dans une dynamique de quartier et de réseau d'acteurs ;
- Il est attendu du candidat qu'il propose un projet viable économiquement et pérenne, permettant une production maraîchère en milieu urbain, sur un site aménagé par la ville.

## 5.2. Visite des lieux

Pour favoriser des réponses en adéquation avec le contexte du terrain, deux dates de visites du site et d'information sur le projet sont prévues **le lundi 12 février de 9h30 à 12h30** et **le mercredi 13 mars de 14h à 17h**. Il est nécessaire d'informer la chargée de mission « Quartiers Fertiles » de son intérêt

**pour cette visite par email ou téléphone (contact ci-dessous).** En cas d'impossibilité sur ces deux dates, il est possible de contacter la chargée de mission « Quartiers Fertiles » pour évoquer une autre possibilité.

### 5.3. Questions et dates limites

Les candidats pourront faire parvenir leurs éventuelles questions par écrit à [marie.cogan@ville-givors.fr](mailto:marie.cogan@ville-givors.fr) ou par téléphone au **04.72.49.18.18** en demandant comme contact **Marie Cogan**.

La date limite pour la réponse à l'appel à candidature est fixée au **vendredi 10 mai 2024** par email à **marie.cogan@ville-givors.fr**.

Un premier retour sera réalisé dans les trois semaines maximum à la suite du dépôt de candidature.

### 5.4. Contact

Chargée de Mission Quartiers Fertiles

Marie Cogan

[Marie.cogan@ville-givors.fr](mailto:Marie.cogan@ville-givors.fr)

**04.72.49.18.18**



# 6. ANNEXE

## ANNEXE 1. Plan prévisionnel d'aménagement du site.



## ANNEXE 2 - Proposition de scénario d'organisation du projet de Ferme urbaine

Ce scénario a été travaillé par l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et la Ville de Givors. Il propose une possible gestion du projet avec une approche globale et des pistes de réflexion sur les flux financiers et les questions juridiques. Le scénario présente des possibles innovants et expérimentaux, qui ont été discuté avec différents interlocuteurs professionnels. C'est donc une proposition flexible et adaptable aux contraintes rencontrées.

### • Le cadre de gestion potentiel

Après analyse des possibles statuts et à l'issue des études préalables, le format juridique de type association loi 1901 est apparu le plus approprié. L'association serait gestionnaire des différentes parcelles à mettre à disposition des micro-fermiers et permettrait la mutualisation de matériel pour le maraicher et l'entretien général.

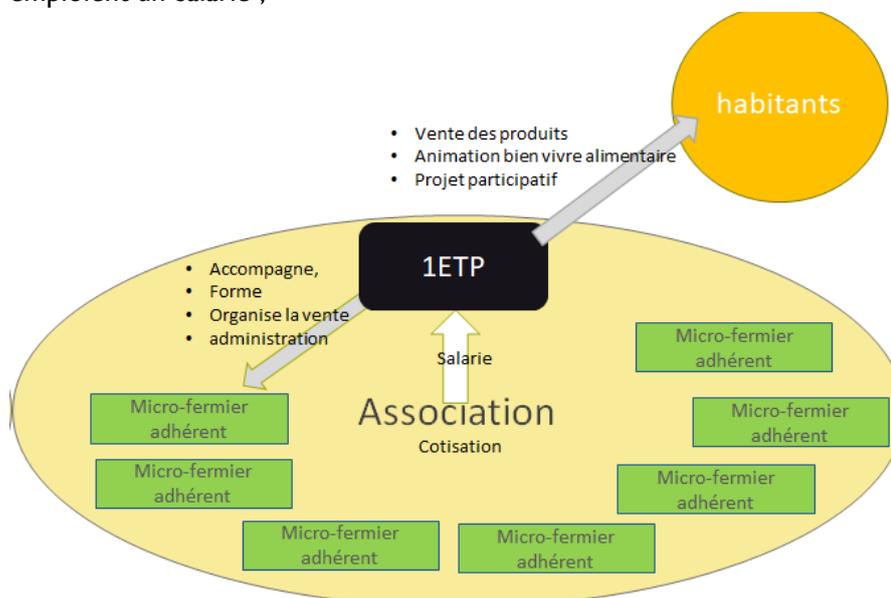
Les micro-fermiers, en accédant à une parcelle, devrait adhérer à l'association, par le biais d'une cotisation. Les pratiques d'exploitation de la parcelle devront répondre aux principes d'un maraichage biologique. La production des parcelles est en priorité destinée à la vente aux habitants à des prix accessibles. Une part d'autoproduction pour les micro-fermiers est possible sur les parcelles.

Cette cotisation, la vente des produits de la ferme, ainsi que des animations financées au titre de programmation sociale, ainsi que des demandes de subventions, permettraient à terme d'obtenir une trésorerie suffisante pour prendre en charge :

- Des frais d'entretien et de renouvellement des équipements ;
- Des frais liés aux formations suivies par les fermiers urbains ;
- L'achat de matériel mutualisé par les micro-fermiers ;
- L'achat de prestations auprès des partenaires ;
- Des frais liés au salariat du personnel en charge de la gestion de la ferme et de la vente de la production ;
- Des coûts de l'eau

Deux options peuvent être envisagées en termes de gestion :

- La création d'une structure associative globale dont les micro-fermiers sont adhérents et qui emploient un salarié ;



- La création de deux structures complémentaires, la structure du lauréat de cette appel à candidature et la structure des micro-fermiers. Dans un tel cadre, il faut définir les relations entre les deux structures. Le lauréat doit accompagner le groupe de micro-fermiers à se structurer.

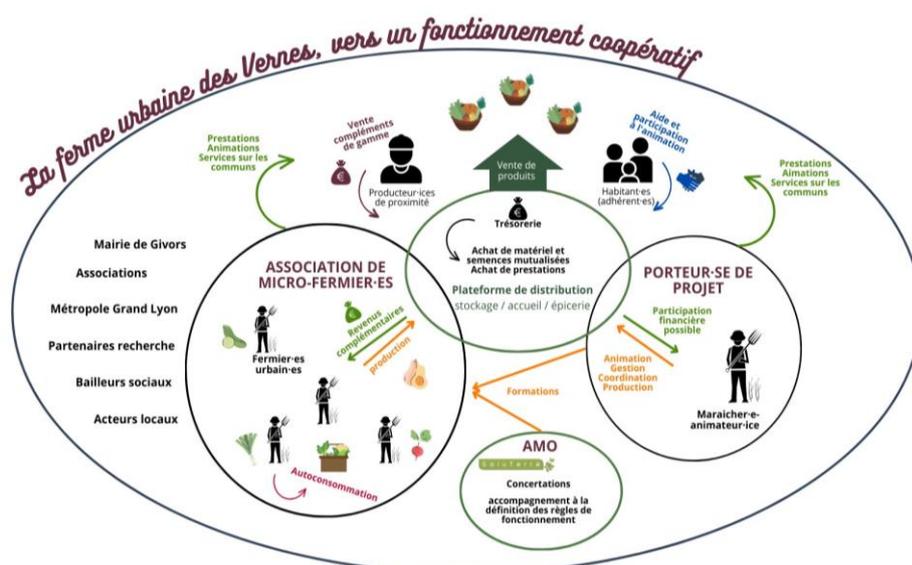
Selon un tel schéma d'organisation, l'association des micro-fermiers serait accompagnée par le lauréat du présent appel à candidature, chargé de plusieurs fonctions, en coopération avec d'autres acteurs locaux (structures du secteur de l'alimentation et de l'agriculture durable qui souhaitent intervenir et/ou participer au projet). Le futur lauréat, disposant de compétences en matière d'animation et de maraîchage, animerait un réseau d'acteurs et de partenaires, tout en rendant accessibles les technicités agronomiques à des personnes expérimentées ou non, ou encore, à des amateurs en demande d'apprentissage ou de transmission.

Le candidat devrait prévoir à minima 1 ETP pour les différentes fonctions de :

- Coordination, gestion, animation, organisation de la commercialisation potentielle avec les fermiers urbains ;
- Production maraîchère démonstrative sur une des huit parcelles (comprises entre 420 et 500 m2);
- Collaboration avec les partenaires locaux pour permettre de répondre au besoin en alimentation de qualité du quartier ;
- Suivi, accompagnement des actions, formations autour du bien vivre alimentaire.

L'espace central dédié à la formation, à l'expérimentation et à la transmission des savoir-faire agroécologiques, serait réservé au porteur de projet, qui s'en servirait comme levier pour favoriser la montée en puissance des membres de l'association.

Cette espace pourrait permettre de consolider la rentabilité économique du volet de production maraîchère. Cette parcelle pourrait servir de parcelle démonstrative pour des pratiques agroécologiques en maraîchage. Ce projet peut être pensée comme un fonctionnement coopératif qui est présenté sous ce schéma :



+



Tel : 04.72.49.18.18

<https://www.givors.fr/>

Facebook : VilledeGivors